BIBLIOTHÈQUE DE DROIT ADMINISTRATIF

8.
L'article 23 de la Constitution.
Coquille vide ou boîte aux trésors?

AURÉLIEN VANDEBURIE

Assistant-chercheur à l'Université d'Hasselt

Avocat

2008

la charte

TABLE DES MATIERES

PREFACE VII

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS IX

LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS XI

SOMMAIRE XIII

INTRODUCTION 1

TITRE Ier.
LES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DANS LA CONSTITUTION: DIS-MOI OUI, DIS-MOI NON ... 5

CHAPITRE 1er.
LA DIFFICILE INTRUSION DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS L'ORDRE CONSTITUTIONNEL BELGE 6

Section 1re. Les tentatives avortées 6
A. Passer le cap de la déclaration de révision... 6
B. ... pour mieux attendre dans l'antichambre des réformes institutionnelles 9

Section 2. Itinéraire d'une révision annoncée 12
A. Une «affaire» parlementaire 12
B. Réviser la Constitution: de quelle manière et pour quoi faire? 13

CHAPITRE 2.
LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION DU 31 JANVIER 1994: L'ACTUALISATION DE LA CONSTITUTION BELGE À L'ÉMERGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX D'ORDRE SOCIO-ÉCONOMIQUE 15

Section 1re. Aperçu du parcours parlementaire de l'article 23 de la Constitution 15
A. Du groupe de travail «Droits économiques et sociaux fondamentaux» au séminaire de Rochefort 15
B. L'article 23 de la Constitution: chasse gardée sénatoriale 17

Section 2. Caractéristiques de la révision de la Constitution 18
§ 1er. La portée de l'article 23 de la Constitution 18
A. L'absence d'effet immédiat 18
B. Leçon de «géographie constitutionnelle» 23
C. La reconnaissance explicite d'effets indirects 26

§ 2. L'absence d'impact sur les règles de répartition des compétences 26

§ 3. L'insertion des droits économiques, sociaux et culturels dans la Constitution: de la théorie à la pratique 30

Section 3. Faut-il (déjà) réviser l'article 23 de la Constitution? 32
A. Premières tentatives infructueuses 32
B. Limite et marge de manœuvre des assemblées constituantes issues des élections du 10 juin 2007 34

CONCLUSIONS DU TITRE Ier:
L'ARTICLE 23 DE LA CONSTITUTION, UNE DISPOSITION PARTICULIÈRE? 36

TITRE II .
L'EFFECTIVITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 39

CHAPITRE 1er.
LES EFFETS «INDIRECTS» DE L'ARTICLE 23 40

Section 1re. Retour sur la doctrine Waleffe 40
A. La portée du principe 40
B. Limites de la technique de l'interprétation conforme: la théorie des cercles d'interprétation 44
C Illustrations 46

Section 2. L'effet de standstill 50
A. Contours et fondement de la notion 50
B. Sa réception par la doctrine et la jurisprudence 55
C. Portée et limites du principe 58
D. Théorie du «point mobile» ou du «point fixe»? 62
E. Haro sur l'immobilisme 66

Section 3. Rencontre avec les principes d'égalité et de non-discrimination 68
A. L'article 23 de la Constitution devant la Cour d'arbitrage: étendue du contrôle indirect d'une cour constitutionnelle aux compétences limitées 68

B. Impact limité de la loi spéciale du 9 mars 2003 modifiant les compétences de la Cour d'arbitrage 71

CHAPITRE 2.
L'EFFET DIRECT 74

Section 1re. Précisions terminologiques 76

Section 2. Lire et comprendre l'article 23 de la Constitution: les pièges de son interprétation 78

§ 1er. Interpréter la Constitution: mode d'emploi 79
A. Rejet de la thèse de l' «interprétation constitutionnelle» 79
B. Plaidoyer pour une interprétation de l'article 23 libérée de l'intention de son auteur 81

§ 2. Limites d'une lecture contextualisée de l'article 23 de la Constitution 82
A. Raison d'être d'une lecture étroite avec les articles 11bis, 22 et 22bis de la Constitution 82
B. Limites et pièges du rapprochement opéré avec ces dispositions 83
C. Impact sur la justiciabilité de l'article 23 de la Constitution 85

Section 3. Pour une relecture des obligations positives déduites de l'article 23 de la Constitution 87
A. La dignité humaine: objectif et limite constitutionnels de l'action des pouvoirs publics 87
B. L'article 23 face à la théorie des obligations positives 96
C. Le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine: un droit subjectif de valeur constitutionnelle? 97

CHAPITRE 3.
L'HORIZONTALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 99

Section 1re. La notion d'«obligations correspondantes» 100
A. Tentative de définition 100
B. Réception de la thèse d'I. HACHEZ 103
C. Relation avec l'horizontalisation des droits économiques, sociaux et culturels garantis par la Constitution 107

Section 2 . L'horizontalisation des droits économiques, sociaux et culturels: du mythe à la réalité 108

§ 1er. Pas d'horizontalisation sans intervention préalable du législateur 108

§ 2. L'effet correcteur de l'article 23 de la Constitution 110
A. La (re)découverte de l'intérêt légitime et de la liberté civile comme instruments de justice sociale 115
(a) L'intérêt et le droit subjectif selon Fr. OST 115
(b) L'intérêt légitime, le droit subjectif et les libertés civiles selon Th. LEONARD 118
(c) Apport et intérêt de ces théories 121
B. Les droits économiques, sociaux et culturels comme libertés ou intérêts 122
C. Impact des qualifications proposées sur la résolution de conflits horizontaux dans lesquels les droits économiques, sociaux et culturels sont invoqués 127
D. D'un droit de défense au droit d'agir: l'article 23 contre-attaque 133

CONCLUSIONS DU TITRE II:
L'ARTICLE 23 DE LA CONSTITUTION, CONSÉCRATION DE DROITS DE PAPIER OU BOMBE À RETARDEMENT? 137

TITRE III.
LE CONTENU DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 143

CHAPITRE 1er.
LE DROIT QU'A CHACUN DE MENER UNE VIE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE 144

Section 1re. Ebauche du concept de dignité humaine 145
A. Entre la lettre et l'esprit: l'avènement du concept de dignité «sociale» 145
B. La dignité humaine: standard universel? 160
C. L'inquiétante apparition de la dignité humaine en droit 162

Section 2. Les bénéficiaires du droit de mener une vie conforme à la dignité humaine 163
A. Examen du champ d'application *ratione personae* de l'article 23, al. 1er, de la Constitution 163
B. La dignité humaine dans la Constitution: relativisation d'un concept que l'on pensait absolu 168

Section 3. La dignité humaine: principe directeur de valeur constitutionnelle 169
A. La Constitution: muse et censeur du législateur 169
B. La dignité humaine à la merci des juges 170

CHAPITRE 2.
LE DROIT AU TRAVAIL ET AU LIBRE CHOIX D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, LE DROIT À DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET À UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE, ET LE DROIT D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE 173

Section 1re. Les droits individuels 174

§ 1er. Le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle 174
A. Le droit au travail 174
B. Le droit au libre choix d'une activité professionnelle 178

§ 2. Le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitable 187
A. La garantie d'un travail décent 187
B. ... à des conditions de rémunération équitables 188

Section 2. Les droits d'information, de consultation et de négociation collective(s) 189
A. Droits individuels ou collectifs? 189
B. Etre informé et se faire entendre pour mieux négocier 190

CHAPITRE 3.
LE DROIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE, À LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET À L'AIDE SOCIALE, MÉDICALE ET JURIDIQUE 194

A. From welfare state to «welzijnsstaat»? 194
B. Le droit à la sécurité sociale 195
C. Le droit à l'aide sociale et juridique 197
D. Le droit à l'aide médicale et à la protection de la santé 199

CHAPITRE 4.
LE DROIT À UN LOGEMENT DÉCENT 202

Section 1re. Tentative de définition 203
A. Garantir l'accès à un logement de qualité 203
B. L'article 23 de la Constitution: source non-exclusive du droit au logement? 206

Section 2. La mise en œuvre du droit au logement décent 209
A. Rôle des pouvoirs publics 209
B. Le droit au logement décent comme instrument correcteur des situations inhumaines 211
C. L'article 23 de la Constitution: source d'une obligation de relogement? 212

CHAPITRE 5.
LE DROIT À LA PROTECTION D'UN ENVIRONNEMENT SAIN 216

Section 1re. Contours du concept d'«environnement sain» 218
A. Interprétation large ou restrictive? 218
B. Du droit à la *protection* de l'environnement à l'obligation de sa *conservation* 221
C. L'article 23 de la Constitution: disposition timorée ou subsidiaire? 223

Section 2. Le droit à la protection d'un environnement sain en quête d'effectivité 225

§ 1er. La dimension procédurale du droit à la protection d'un environnement sain 225
A. Le droit à l'information et à la participation 226
B. Le droit d'accès en justice 228
C. Appréciation de la condition de risque de préjudice grave difficilement réparable à la lumière du droit à la protection d'un environnement sain 234

§ 2. Fondement d'un principe de précaution 237

§ 3. Le droit à la protection d'un environnement sain: «balise» constitutionnelle ou véritable droit subjectif? 239

CHAPITRE 6.
LE DROIT À L'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL ET SOCIAL 242

CONCLUSIONS DU TITRE III:
L'ARTICLE 23, ET APRÈS? 245

CONCLUSIONS GENERALES 247

TABLE DES MATIERES 251

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE ET THEMATIQUE 257

INDEX 265